

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCPOM

en date du 14 octobre 2008 à 19h00

L'an DEUX MILLE HUIT, le 14 OCTOBRE à dix-neuf heures, les délégués des communes membres de la **Communauté de Communes du Pays Orne Moselle**, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes sur convocation en date du **1^{er} octobre 2008** qui leur a été adressée par le Président.

Sous la présidence de Monsieur FOURNIER

MEMBRES PRESENTS

Amnéville : Mme GREVEN, MM. FREMERY, ZIMOCHE et SCHREMER

Bronvaux : MM. ARGUELLO,

Clouange : MM. DIETRICH (à partir de 19h15), GISMONDI et CECCONI,

Marange Silvange : MM. BRUM, MULLER (à partir de 19h15), LALLIER et Mme GREFF,

Montois la Montagne : NEANT,

Moyeuvre-Grande : Mme BARTOLETTI, M. BENABID, Mme CONTESE, MM. DROUIN, M.ROVIERO et SANTARONI,

Moyeuvre-Petite : M. ZEIMETH,

Pierrevillers : MM. SERREDSZUM, et PELIZZARI,

Rombas : MM. FOURNIER, PIERON, BARTHELEMY, RISSER, Mme WAGNER, Mme MORETTI, et Mme BENCI,

Roncourt : MM. HALTER,

Rosselange : MM. MATELIC, SCHONS, et Mme SEEMANN,

Sainte Marie aux Chênes : MM. KLAMMERS, WATRIN, SUBTIL et M^{me} CADONA,

Vitry sur Orne : MM. CORRADI (à partir de 19h16), et VEGLIA.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION

M. FAVIER à M. ARGUELLO

M. SCHWEIZER à M. ZEIMETH

M. TIRLICIEN à M. DROUIN

MEMBRES REPRESENTES PAR LEURS SUPPLEANTS

Mme FERRARI par M. FURGONI

M. BALTIERI par M. CAZZANTI

M. VICK par M. ROETTGER

M. DI GIANDOMENICO par M. COANA

M. AUBURTIN par M. SAUDRY

ABSENTS : MM. DOFFIN, BRUXMEIER, BELLONI, VOLLE, CUCCIA, PIERRARD, et M. WEYANT.

Le Président ouvre la séance à 19h02 et annonce les procurations.

Le Président indique que le quorum est atteint et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Président sollicite, ensuite, l'autorisation du Conseil communautaire d'ajouter trois points à l'ordre du jour, à savoir :

- Point n°5 : Parc d'Activités Communautaire « Champelle » - Aménagement des voiries – Demande de subvention auprès de l'Union Européenne.
- Point n°6 : Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine »- Création de voies nouvelles - Demande de subvention auprès de l'Union Européenne.
- Point n° 7 : Parc d'activités Communautaire « Champelle » - Aménagement de plates-formes – Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Développement Rural.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte de rajouter ces points à l'ordre du jour

Le Président passe ensuite à l'examen des autres points de l'ordre du jour initial.

Approbation du Procès verbal de la séance du 23 juin 2008.

Le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver le procès verbal de la séance 23 juin 2008.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le procès verbal de la séance du 23 mai 2008 .

POINT N° 1 – Délibération 2008-28– Budget 2008 – Décision modificative n° 2

Le Président fait savoir qu'il est nécessaire de procéder à quelques ajustements sur le Budget 2008.

Il propose d'adopter, à cet effet, une seconde décision modificative au budget primitif 2008.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 2 au Budget 2008 qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	0,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT :	360 000,00 €

POINT N° 2 – Délibération 2008-29– Travaux de construction d'un hôtel d'entreprise sur le parc d'activités communautaire « Champelle »- Autorisation de Programme

Le président indique que l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité, pour les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, de recourir à la procédure des "autorisations de programme et des crédits de paiement" pour les opérations d'investissement à caractère pluriannuel.

L'autorisation de programme fixe la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un investissement. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des

dépenses pouvant être mandatées par exercice budgétaire pour couvrir les engagements pris dans le cadre de l'autorisation de programme.

L'utilisation de cette procédure permet d'avoir une meilleure visibilité, à moyen terme, sur le coût des opérations d'investissement qui, compte tenu de leur importance ne peuvent pas être menées à leur terme sur un seul exercice.

Elle limite, par ailleurs, le recours au report de crédits de paiement d'un exercice sur un autre exercice.

Le président propose à l'assemblée communautaire, de recourir à cette procédure pour les travaux de construction d'un Hôtel d'Entreprises sur le parc d'activités communautaire "Champelle"

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de recourir à cette procédure pour les travaux de construction d'un Hôtel d'Entreprises situé sur le parc d'activités communautaire « Champelle ».**

POINT N° 3 – Délibération 2008-30– Travaux d'aménagement de plates-formes sur le parc d'activité communautaire « Champelle »- Autorisation de programme.

Le président indique que l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité, pour les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, de recourir à la procédure des "autorizations de programme et des crédits de paiement" pour les opérations d'investissement à caractère pluriannuel.

L'autorisation de programme fixe la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un investissement. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées par exercice budgétaire pour couvrir les engagements pris dans le cadre de l'autorisation de programme.

L'utilisation de cette procédure permet d'avoir une meilleure visibilité, à moyen terme, sur le coût des opérations d'investissement qui, compte tenu de leur importance ne peuvent pas être menées à leur terme sur un seul exercice.

Elle limite, par ailleurs, le recours au report de crédits de paiement d'un exercice sur un autre exercice.

Il présente à l'assemblée communautaire, de recourir à cette procédure pour les travaux d'aménagement de plates-formes sur le parc d'activités communautaire "Champelle".

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de recourir à cette procédure pour l'aménagement de plates-formes situé sur le parc d'activités communautaire « Champelle ».**

POINT N° 4 – Délibération 2008-31– Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères- Année 2009

Le Président précise que c'est l'examen de ce point qui à nécessité la date de la réunion d'aujourd'hui, car il doit être traité tous les ans avant le 15 de mois d'octobre, afin de permettre aux entreprises qui la sollicitent de bénéficier de l'exonération de la T.E.O.M.

M.WATRIN prend la parole et communique à l'assemblée l'avis de la commission « Gestion, élimination et valorisation des déchets ménagers » du 7 octobre 2008, qui avait pour objet l'examen des différentes demandes formulées.

Le président rappelle que le Code Général des Impôts dispose que la collectivité au profit de laquelle la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est perçue peut exonérer de cette taxe :

- les locaux industriels ou commerciaux,
- les immeubles munis d'un appareil d'incinération conforme aux normes de fonctionnement fixées par arrêté,
- les locaux situés dans un secteur où le service de collecte de déchets ménagers n'est pas assuré.

Plusieurs redevables de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ont demandé à bénéficier de ces dispositions.

Il s'agit de :

NOM	ADRESSE	
	Du siège	du lieu d'exploitation
SCI B3FM Entreprise BOFFO	ZA SIRIUS CD 47 57360 AMNEVILLE	ZAC le SIRIUS BP 60029 57361 AMNEVILLE
SARL SANDT MR BRICOLAGE	Rue Clémenceau 57185 CLOUANGE	Rue Clémenceau 57185 CLOUANGE
SCI GBM Menuiserie GEOFFROY	22 rue Raymond Mondon 57860 RONCORT	22 rue Raymond Mondon 57860 RONCOURT
SCI LA MINE Serrurerie MEYER	ZA les Grandes Champelles 57860 RONCOURT	ZA les Grandes Champelles 57860 RONCOURT
CORA	40, rue de la Boétie 75008 - PARIS	Route Nationale 57255 – SAINTE-MARIE-AUX-CHENES
LIDL	35 rue Charles Péguy 67200 STRASBOURG	- rue Maurice Thorez 57250 MOYEUVRE-GRANDE - rue de l'Abani 57535 MARANGE SILVANGE - 57255 SAINTE MARIE aux CHENES
Entreprise NASS	62 rue de la Paix 57120 ROMBAS	Rue des Hirondelles 57120 ROMBAS
LORRAINE SERVICE FRAIS	52 rue Foch BP 26 57185 CLOUANGE	52 rue Foch BP 26 57185 CLOUANGE
CLAUS Emile	15 rue Pierre Stanislas 57120 ROMBAS	15 bis rue Pierre Stanislas 57120 ROMBAS (ancienne menuiserie)
SCI les Genets (locataire COVED/VIDOR)	2A rue Maréchal Leclerc 57250 MOYEUVRE-GRANDE	PAC 2 Rivières Rue de l'Avenir 57250 MOYEUVRE-GRANDE
S.A.S. SANDEX (SUPER'U)	PAC Belle Fontaine 57185 CLOUANGE	PAC Belle Fontaine – 57185 CLOUANGE Rue Clémenceau – 57185 CLOUANGE
France IMMO	1, Place du Pont à Seille 57000 - METZ	232, rue Hennequin 57780 - ROSSELANGE
S.A. SUPERMARCHES MATCH	250, Rue Gal De Gaulle 59110 LA MADELEINE	1, Avenue Maurice Thorez 57250 MOYEUVRE GRANDE
CARDINALIMO (Locataire : INTERMARCHÉ)	9, Quai du Président Doumer 92400 COURBEVOIE	Rue du Muguet 57120 ROMBAS
SCI STEMAR (ORNE MATERIAUX)	62, rue de la Tour 57120 - ROMBAS	8 /14, rue des Artisans 57120 - ROMBAS
TSG	1bis, rue de Verdun 57120 - PIERREVILLERS	1bis, rue de Verdun 57120 – PIERREVILLERS

qui invoquent le fait

- soit qu'ils ne sont pas desservis par le service de collecte des déchets ménagers ou qu'ils ne produisent pas de déchets (locaux vacants...),
- soit qu'ils font procéder eux-mêmes au traitement de leurs déchets par un prestataire privé.

Le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur ces demandes.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les redevables cités ci-dessus.**

POINT N° 5 – Délibération 2008-32– Parc d'activité communautaire « Champelle »-Aménagement des voiries- Demande de subventions auprès de l'Union Européenne.

Le président rappelle que, lors d'une précédente réunion, le Conseil Communautaire a décidé, dans le cadre du vote d'une autorisation de programme, de procéder à l'aménagement des voiries du parc d'activités communautaire « Champelle ».

Cette opération peut ouvrir droit à l'obtention d'une subvention de l'Union Européenne.

Il propose donc au bureau communautaire :

- de solliciter l'attribution de cette subvention,
- d'approuver, de façon formelle, la mise en œuvre de ce projet,
- de prendre l'engagement de réaliser cette opération,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- et de s'engager à financer le reste de l'opération sur ses fonds propres.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Solliciter l'attribution d'une subvention auprès de l'union européenne,**
- **Approuver, de façon formelle, la mise en œuvre de ce projet,**
- **S'engager à réaliser cette opération,**
- **Approuver le plan de financement prévisionnel,**
- **et S'engager à financer le reste de l'opération sur ses fonds propres**

POINT N° 6 – Délibération 2008-33 – Parc d'activité communautaire « Belle Fontaine »- Création de voies nouvelles- Demande de subventions auprès de l'Union Européenne.

Le président rappelle que, lors d'une précédente réunion, le Conseil Communautaire a, dans le cadre du vote d'une autorisation de programme, décidé de procéder à l'aménagement de voies nouvelles afin d'assurer la desserte de terrains issus du morcellement des parcelles situées à l'extrémité nord-est du parc d'activités communautaire « Belle Fontaine ».

Cette opération peut ouvrir droit à l'obtention de subventions de l'Union Européenne.

Il propose donc au bureau communautaire :

- de solliciter l'attribution de cette subvention,
- d'approuver, de façon formelle, la mise en œuvre de ce projet,
- de prendre l'engagement de réaliser cette opération,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- et de s'engager à financer le reste de l'opération sur ses fonds propres

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Solliciter l'attribution d'une subvention auprès de l'union européenne,**
- **Approuver, de façon formelle, la mise en œuvre de ce projet,**
- **S'engager à réaliser cette opération,**
- **Approuver le plan de financement prévisionnel,**
- **et S'engager à financer le reste de l'opération sur ses fonds propres**

POINT N° 7 – Délibération 2008-34 –Parc d'activité communautaire-Aménagement de plates-formes- Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Développement Rural.

Le président rappelle que le Conseil Communautaire a, dans le cadre de l'autorisation de programme adopté précédemment, décidé de procéder à l'aménagement de plates-formes sur le parc d'activités communautaire « Champelle ».

Cette opération peut ouvrir droit à l'obtention d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Développement Rural.

Il est donc proposé au bureau communautaire :

- de solliciter l'attribution de cette subvention,
- d'approuver, de façon formelle, la mise en œuvre de ce projet,
- de prendre l'engagement de réaliser cette opération,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- et de s'engager à financer le reste de l'opération sur ses fonds propres.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Solliciter l'attribution d'une subvention auprès de l'union européenne,**
- **Approuver, de façon formelle, la mise en œuvre de ce projet,**
- **S'engager à réaliser cette opération,**
- **Approuver le plan de financement prévisionnel,**
- **et S'engager à financer le reste de l'opération sur ses fonds propres**

POINT N° 8 – INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

POINT N°8.-1 - COMMUNICATION DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Président donne communication des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire conformément à la délibération du 14 avril 2008 prise en application de l'art.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

SEANCE DU 7 JUILLET 2008

DB 2008-38	PAC Belle Fontaine – Travaux d'extension de réseaux – Lancement de la procédure
DB 2008-39	Opération Ravalement de façades – Versement de Subventions pour un montant de 3 660 € à la charge de la CCPOM et de 1 830 € à la charge de la Région Lorraine
DB 2008-40	Environnement – Gestion pastorale des pelouses calcaires – Passation d'un avenant à la convention partenariale 2008-2010 en vue de la cession des matériels à l'agriculteur propriétaire du cheptel.
DB 2008-41	Etude de faisabilité d'un projet éolien – Marché passé avec le Bureau d'Etudes Ingérop – Acceptation d'un Sous-Traitant (« Garantie Paysage »).
DB 2008-42	Signalétique d'intérêt communautaire – Versement d'un fonds de concours, d'un montant de 781,63 €, à la Commune de Montois-la Montagne.
DB 2008-43	Attribution du solde de la subvention (2 000 €) attribuée à l'amicale du personnel de la C.C.P.O.M. (CCPOM Convivialité).
DB 2008-44	Modification des statuts des Etablissements Publics Fonciers - Avis
DB 2008-45	Opération « Ravalement de façades » - Régularisation des dossiers localisés dans les extensions de périmètres.
DB 2008-46	Mise en œuvre du programme d'actions du projet de territoire – Compétence petite enfance – lancement d'une consultation en procédure adaptée pour le Choix d'un Bureau d'études.

SEANCE DU 11 AOUT 2008

DB 2008-47	PAC Belle Fontaine – Extension des réseaux « Eau-Incendie » - Acceptation du devis présenté par le SIEGVO pour un montant de 27 321,28 € HT, soit 32.676,25 € HT.
DB 2008-48	Opération Ravalement de façades – Versement de Subventions pour un montant de 2 745 € à la charge de la CCPOM et de 915 € à la charge de la Région Lorraine
DB 2008-49	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Versement de subventions pour un montant de 22 762,97 €.
DB 2008-50	Marchés de collecte et de traitement (Tri) des déchets ménagers – Attribution du lot n° 3 à la Régie HAGANIS, les lots 1 et 2 étant déclarés infructueux.
DB 2008-51	Aménagement de l'entrée de la Commune de Montois la Montagne – Convention passée avec la Commune – Passation d'un avenant n° 1 fixant le montant définitif de la participation financière de la Communauté de Communes à 100 000,00 €.

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2008

DB 2008-52	PAC Belle Fontaine – Cession d'un terrain à la S.C.I. « L'TRAFINTER » - Précision sur la désignation cadastrale de la parcelle cédée.
DB 2008-53	PAC « Champelle » - Construction d'un Hôtel d'Entreprises – Demande de subventions auprès de la Région Lorraine et du Département de la Moselle.
DB 2008-54	PAC « Champelle » - Aménagement de plates-formes – Demande de subvention auprès du Département de la Moselle.
DB 2008-55	Opération « Ravalement de façades » Règlement d'attribution des subventions – Modifications.
DB 2008-56	Opération « Ravalement de façades » - Mission de suivi et d'animation – Demande de subvention auprès de la Région Lorraine au titre de l'année 2007.
DB 2008-57	Opération Ravalement de façades – Versement de Subventions pour un montant de 13 838,72 € à la charge de la CCPOM et de 4 955,88 € à la charge de la Région Lorraine
DB 2008-58	Opération programmée d'amélioration de l'habitat – versement de subvention pour un montant de 5 902.98 €
DB 2008-59	Marchés de collecte et de traitement (tri) des déchets ménagers – Attribution du lot n° 1 à la Société SITA et du lot n° 2 à la Société COVED.
DB 2008-60	S.I.G. – Passation de conventions d'échange de données avec les concessionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité.
DB 2008-61	Personnel Communautaire – Journée de solidarité en faveur des personnes âgées ou handicapées – Modification.

DB 2008-62	Personnel communautaire – Assurance des risques statutaires – Adhésion au contrat souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale auprès de la Société « Dexia-Sofcap ».
DB 2008-63	Détermination d'un tarif pour l'établissement de photocopies.
DB 2008-64	Parcs d'activités communautaires – Renforcement de la sécurisation – Demande de subvention auprès du Département de la Moselle.
DB 2008-65	Plan Paysage – Mise en œuvre d'un programme d'actions – Animation – Demande de subvention auprès de la Région Lorraine.
DB 2008-66	Opération « Ravalement de façades » - Extension de périmètres.

POINT N° 8.-2 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU PRESIDENT.

Le Président donne communication des décisions qu'il a été appelé à prendre conformément à la délibération du 14 avril 2008 prise en application de l'art.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°	DATE d'émission	OBJET
2008-10	16/06/2008	Passation d'un contrat avec l'association « AIDE » de Mondelange, pour la mise à disposition d'un salarié afin de faire face à l'absence d'un agent en congé de maladie, moyennant un salaire brut horaire de 8,63€, augmenté des charges patronales et de 10% de congés payés, soit un taux horaires de 15,90€.
2008-11	07/07/2008	Passation d'un contrat avec la Société «MILE» pour la location de matériel informatique
2008-12	15/07/2008	Placements de fonds de trésorerie auprès du Trésor Public
2008-13	15/07/2008	Passation d'un contrat avec l'association « AIDE » de Mondelange, pour la mise à disposition d'un salarié afin de faire face à l'absence d'un agent en congé de maladie
2008-14	25/07/2008	Passation d'une convention de partenariat avec l'association « Fête de la Vigne et des Traditions Lorraines » à Marange-Silvange à l'occasion de la Fête de la Vigne et des Traditions Lorraines (Edition 2008), avec une participation financière maximum de la CCPOM de 1 200 euros.
2008-15	25/07/2008	Passation d'une convention de partenariat avec l'association « TENNIS CLUB AMNEVILLE » à l'occasion du grand tournoi annuel Open Dames – Messieurs - Edition 2008, avec une participation financière maximum de la CCPOM de 1 500 euros.
2008-16	25/07/2008	Passation d'une convention de partenariat avec l'association « Communes d'Avenir », à Marange-Silvange, à l'occasion du festival de country music « MARANGE-TEXAS » - Edition 2008, avec une participation financière maximum de la CCPOM de 1 500 euros.
2008-17	25/07/2008	Passation d'une convention de partenariat avec l'Office Municipal de la culture de Rombas à l'occasion des Estivales - Edition 2008, avec une participation financière maximum de la CCPOM de 1 200 euros.
2008-18	01/09/2008	Passation d'un contrat avec l'association « AIDE » de Mondelange, pour la mise à disposition d'un salarié afin de faire face à l'absence d'un agent en congé de maladie
2008-19	29/09/2008	Option de passage à taux fixe pour l'emprunt contracté auprès de la Société DEXIA pour la construction d'un bâtiment d'accueil industriel.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 h 31.

Le Président,

Lionel FOURNIER